

DELIBERATION**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,****SEANCE du 9 juin 2023 :****Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude,****Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER), GIBERT Marie-Anne (pouvoir donné à S. DUCHEZ), GARIN Maximilien (pouvoir donné à MC. MASSACRIER)****Absente : COMBE Emilie****Secrétaire de séance : A. BOURSIER****Objet : Règlement et tarifs garderie - cantine à compter du 1^{er} août 2023**

Monsieur le maire explique que suite à la dernière réunion de la commission cantine il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la cantine ainsi que ceux de la garderie.

Les tarifs proposés sont : Repas enfant 3.50 €
Repas enfant tarif réduit 1.75 €
Repas adulte 4.90 €
Repas « dernière minute » 9 €
Garderie 1.10 € la ½ heure

Il est également proposé de modifier le règlement de la cantine en ajoutant un article « *Il est rappelé que le service de la cantine est la continuité du cadre scolaire. Si un enfant n'est pas présent dès 8h30 en classe, il ne peut intégrer le service de cantine à midi. Il réintègre la classe alors à la reprise des cours de l'après-midi* ».

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement actuel de la cantine et de la garderie pour inclure ces nouveaux tarifs et ce nouvel article.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau règlement de la cantine et les nouveaux tarifs de la cantine et garderie, mentionnés ci-dessus et applicables à compter du 1^{er} août 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,

le 9 juin 2023

Le Maire

Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,
Adeline BOURSIER

A blue ink signature of Adeline BOURSIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230609-2023-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023